



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

28 mars 2024 ■ Vol. 52 # 16

MOT DU PRÉSIDENT



Information et éducation syndicale

Les missions d'un syndicat, particulièrement d'un syndicat enseignant, sont multiples, mais ce qui est incontournable est que toute mission, tout chantier ou tout objectif doit être accompagné d'une information transparente et/ou d'une éducation syndicale.

Pour favoriser cette relation membres-syndicat, le SES adapte et revoit certains de ses principes. C'est pourquoi j'ai demandé qu'un sondage vous soit envoyé, auquel vous êtes plus de 400 membres à y avoir répondu. Sondage qui touchait autant le Bulletin ICI-SES que les médias sociaux, le site Internet ou les activités sociales.

Vos réponses et commentaires ont été très instructifs. Sans revenir maintenant sur les résultats, j'y reviendrai ultérieurement, je peux déjà vous informer par exemple que le ICI-SES est lu et apprécié. Nous avons également eu des suggestions pour le bonifier. En ce qui concerne le mot du président que vous êtes en train de lire, il est également apprécié, vous m'en voyez ravi, cependant il a été suggéré qu'il revienne mensuellement; j'en prends note. Pour le site Internet, nous avons eu quelques critiques constructives sur son utilisation et son contenu, l'équipe du SES travaille actuellement à son amélioration. Je vous dirai que la section de notre sondage qui a soulevé le plus de commentaires est celui du cadeau reconnaissance lors de la journée du 5 octobre. Si pour plusieurs ce présent est apprécié, nous avons d'ailleurs eu des suggestions d'objets, par contre, sans que ce soit la majorité, de nombreux commentaires questionnaient la pertinence de cette pratique, et ce, au point de vue environnemental, monétaire ou utilitaire. Nous avons, en conseil d'administration, débuté l'analyse des résultats, comme je vous l'ai déjà dit, j'y reviendrai.

Un autre volet important au niveau de l'éducation syndicale est notre participation aux différents réseaux de la FSE ou de la CSQ, mais surtout sur le suivi que l'on en fait. D'avoir des comités d'action féministe, ACTES ou de la diversité sexuelle actifs, c'est important mais de faire de ceux-ci des outils de formation ou d'information est également important. C'est pourquoi nous avons des présentations comme lors des conseils de personnes déléguées avec le comité de la relève qui est venu informer les délégués du dernier réseau des jeunes CSQ. On le voit également dans le journal actuel, où le comité de l'action féministe, le comité ACTES et le comité de la relève sont présents pour vous informer.

L'action syndicale c'est également de l'information et de la formation syndicale!



Jean-François Boivin, président

NOUVELLE CONVENTION À VENIR

➤ Prolongation de la retraite progressive - **ERRATUM**

Bonne nouvelle! Nous avons reçu, le 25 mars dernier, un avis nous informant que la mesure de prolongation de la retraite progressive sera en vigueur plus tôt que prévu et qu'elle s'appliquera pour les ententes dont l'échéance initiale est au 30 juin 2024.

Il sera donc possible pour toutes les personnes bénéficiant d'une retraite progressive de la prolonger de 2 ans.

50^E ANNIVERSAIRE – COMITÉ DE L'ACTION FÉMINISTE



Les 21 et 22 mars derniers, nous, le comité de l'action féministe du SES, nous sommes rendues à Québec au 50^e anniversaire du comité de l'action féministe de la CSQ.

Lors de ces deux jours, nous avons pu être conscientisées à différents enjeux. Nous avons pu démarrer en force grâce à un SLAM poignant d'Hélène Sylvain. Lors de la première journée, il a été question de l'éthique du « care », d'intersectionnalité et de masculinisme pour mieux comprendre les différents enjeux. Nous avons pris conscience de l'ampleur des luttes historiques menées par les femmes pour l'avancement des droits des femmes à plusieurs niveaux. Nommons

par exemple l'arrivée du congé de maternité ou la loi sur l'équité salariale. Enfin, nous avons pu porter une réflexion sur notre propre action féministe et de ce que pourrions mettre en place dans nos milieux.

En soirée, nous avons eu la chance d'assister à une exposition relevant l'ensemble des luttes menées par des femmes importantes au fil des ans, dont Laure Gaudreault.

La deuxième journée, il a été question de la participation des femmes au sein de notre Centrale. Nous avons été conscientisées aux enjeux qui influencent l'implication des femmes dans les instances syndicales et sur la prise de parole publique.

Bref, nous revenons de ce réseau avec la motivation pour mettre en place des actions dans nos milieux afin de promouvoir l'action féministe concrète.

Jessica Dubois
Marie-Eve Pedneault
Stéphanie Sylvain-Prévost
Comité de l'action féministe du SES

MOUVEMENT ACTES

L'industrie du textile sous toutes ses coutures

S'acheter un nouveau vêtement en ligne ou en boutique est un geste qui peut sembler banal. Cependant, derrière cette vitrine de mannequins habillés à la mode se cache un désastre humain et environnemental.

Des milliers de litres d'eau pollués, des gens sous-payés et maltraités ainsi que des émissions de GES de l'ordre de 1,2 milliard de tonnes par année ne sont que quelques-unes des conséquences de ce marché.

Si vous désirez sensibiliser vos élèves sur l'industrie textile, le centre international de solidarité ouvrière (CISO) en partenariat avec le Mouvement ACTES de la CSQ vous proposent plusieurs outils pédagogiques :

<https://actes.lacsq.org/dossiers/lindustrie-du-textile-sous-toutes-ses-coutures/>

Aidons nos élèves à devenir des citoyens du monde.

Julie Bouchard
Membre du Mouvement ACTES



RAPPEL – SÉANCE D'INFORMATION – ASSURANCE-EMPLOI

Nous vous rappelons que le comité de la relève vous invite à une séance d'information sur l'assurance-emploi. Mme Mélanie Michaud, responsable de ce dossier à la CSQ, sera présente pour expliquer les spécificités de l'assurance-emploi concernant les enseignants.

Quand : Jeudi, 11 avril 2024
Lieu : à confirmer
Début : 16 h 30
Durée : Environ 1 heure
Inscription : Avant le 5 avril à 16 h

**Vous devez vous inscrire auprès du SES
soit par courriel au ses@lacsq.org ou par téléphone 418-549-8523.**

** Une consommation et des grignotines seront offertes sur place.*

SCOLARITÉ

Reclassement

Une fois par année, il y a un **reclassement**. La personne enseignante qui veut obtenir un reclassement doit fournir au Centre de services :

- 🕒 Les documents nécessaires, c'est-à-dire les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets et les documents **officiels** en vue de l'évaluation de ses années de scolarité

OU

- 🕒 Une copie de la demande de ses documents adressée à l'institution qui a la responsabilité de les délivrer.

Pour qu'ils soient conformes, les documents doivent être émis par les autorités compétentes. Il est suggéré à la personne enseignante de procéder le plus rapidement possible à la remise de ses documents.

Les conditions à respecter pour avoir le rajustement du traitement à la suite d'un reclassement sont les suivantes :

- 🕒 qu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours, la personne enseignante ait complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation;

ET

qu'elle ait fourni, avant le 1^{er} avril de l'année scolaire en cours, les documents requis.

Classement

Pour les personnes enseignantes non inscrites à une liste de priorité ou une liste de rappel et qui ont moins de 2 années de service continu, donc, sans aucun lien d'emploi au moment d'un réengagement, **les règles du classement** s'appliquent.

Elle doit fournir au centre de services les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets et les documents officiels en vue de l'évaluation de ses années de scolarité. Ces documents doivent être certifiés conformes (exacts) par la représentante ou le représentant de l'établissement d'enseignement d'où ils proviennent. Il est donc important de procéder le plus rapidement possible et de demander à l'employeur si son dossier est complet. Contrairement au reclassement, il n'y a pas de date limite pour déposer les documents. Cependant, la rétroaction a lieu seulement à partir de la date du dépôt complet des documents.



Joyeuses Pâques!

Nos bureaux seront fermés les :

29 mars et 1^{er} avril 2024

Info express

**Demande retraite
progressive**

**Vous avez jusqu'au
12 avril 2024
pour faire votre
demande de retraite
progressive.**